

CHARTRE RESEAU DE SANTE

Description du réseau

▪ Objectifs

Notre Réseau de santé sous ses modalités complémentaires DYS/10 & Dispositif PASSERELLE, s'est donné pour objectif la coordination des soins afin d'améliorer la qualité et la rapidité du diagnostic ainsi que l'efficacité de la prise en charge thérapeutique des enfants et adolescents (de 4 à 18 ans) présentant des **Troubles Neurodéveloppementaux** (*limités aux Troubles Spécifiques des Apprentissages et/ou de la Communication et aux Troubles du Spectre de l'Autisme sans déficience intellectuelle*) dans le département du Rhône. La durée d'inclusion des patients au sein du Réseau de santé varie de 2 à 3 ans selon la pathologie.

▪ Composition

Le Réseau de santé regroupe des professionnels exerçant en libéral :

- médecins généralistes et spécialistes de ville
- professionnels de santé paramédicaux (*orthophonistes, ergothérapeutes, orthoptistes, psychomotriciens*)
- psychologues et neuropsychologues

Le Réseau de santé a également pour partenaires :

- des établissements de soins publics (Centres référence du Rhône, PMI, CMP, CMPP, SESSAD, CRA et CHU)
- les services de Santé Scolaire de l'Education Nationale et de la Ville de Lyon
- la MDMPH

La plateforme de coordination est composée de salariés se répartissant entre un pôle santé et un pôle administratif.

▪ Financement

Le Réseau de santé bénéficie d'un financement public par l'Agence Régionale de Santé soumis à une réévaluation annuelle et délivré à l'Association E = MC dys, qui est la structure juridique promotrice.

Les apports du réseau

Pour optimiser la prise en charge des patients en situation complexe, le Réseau apporte des moyens humains, financiers et logistiques supplémentaires :

- Indemnisation des professionnels pour les réunions de synthèse et de suivi (coordination)
- Forfait annuel d'actes dérogatoires pour les soins non remboursables par l'Assurance Maladie (ergothérapie, psychomotricité, psychologie, neuropsychologie)

▪ Pour les professionnels

Le Réseau de santé constitue un **pôle ressource** sur lequel les professionnels peuvent s'appuyer à différents moments de la prise en charge de l'enfant afin de permettre :

- Des bilans complémentaires
- Une concertation pluridisciplinaire et une synthèse diagnostique (*partage de l'information via un dossier patient commun sécurisé – Mes Patients/ SISRA*)
- L'organisation d'un parcours de soins (Projet Personnalisé de Soins PPS) ajusté tous les 6 mois lors des réunions de suivi

Le Réseau se charge d'organiser des formations pluridisciplinaires à l'intention de ses professionnels.

Charte du Réseau - Page 1 sur 2

▪ Pour les familles

Le Réseau facilite l'accès à un diagnostic et à une prise en charge pluridisciplinaires et concertés de proximité. La coordination des soins est assurée via la **plateforme de coordination** (coordinatrice de soins) et relayée en proximité par le **Référent réseau** ou **Référent Passerelle** (choisi parmi l'un des professionnels en charge de l'enfant). Celui-ci est chargé d'organiser, tous les 6 mois une réunion de suivi et de concertation avec tous les professionnels qui suivent l'enfant et annuellement, une réunion avec l'école (voire plus dans le cadre de Passerelle)

Engagement des membres et partage des informations

▪ Les engagements des professionnels

- Participer à une présentation des pratiques du Réseau lors de leur engagement
- Utiliser les référentiels diagnostiques
- Respecter le parcours de soins
- Participer aux réunions de synthèse et de suivi
- Renseigner le dossier patient sécurisé afin de partager les informations avec les autres intervenants
- Assurer le suivi de son patient tant que sa prise en charge au sein du réseau est nécessaire ou en assurer le relais en cas d'impossibilité majeure
- Actualiser régulièrement ses connaissances dans le domaine d'activité exercé en participant à des formations scientifiques
- **Facturer au réseau les actes de bilans et de suivis réalisés auprès des enfants qui leur sont adressés et ce dans la limite des tarifs et du nombre de séances imposés par l'ARS,**

Chaque professionnel agit dans sa sphère de compétences et d'attribution, en **pleine indépendance professionnelle** dans le cadre de sa réglementation, de sa convention avec les caisses d'assurances maladie si elles existent, et sous sa propre responsabilité.

Le professionnel s'engage à ne pas utiliser sa participation directe ou indirecte à l'activité du Réseau à des fins de promotion et de publicité (en tête de documents, cartes de visite, signatures, mails ...)

Si un professionnel décide de se retirer du réseau, il veillera à en informer la plateforme de coordination par écrit. En cas de non-respect de ces engagements, le professionnel s'expose à être exclu du Réseau.

▪ Les engagements des familles

- **Respecter les différentes étapes du parcours de soins** proposé par l'équipe du réseau (bilans et choix des prises en charge)
- **Être assidu** aux différentes séances de soins
- **Signaler à la plateforme de coordination tout changement de situation** (état du dossier MDPH, déménagement) et **nous transmettre tout nouveau document en lien** (notifications MDPH)

La famille est libre d'interrompre la prise en charge au sein du Réseau à tout moment. Elle veillera à en informer la plateforme de coordination par écrit.

En cas de non-respect de ces engagements, la famille peut être exclue du Réseau.

Principes éthiques

L'ensemble des partenaires du Réseau s'engage à respecter la confidentialité des informations recueillies, chacun étant soumis au secret professionnel et aux règles déontologiques propres à sa discipline.

Nom – Prénom :

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :